

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LAVLETTE TUDE DRONNE (16)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Droit de Préhension Urbain (DPU)



*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
prescrite le*

DOSSIER ARRETÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président

Droit de Préemption Urbain

Un **droit de préemption urbain** (DPU) s'applique sur **l'ensemble des zones U et AU** du territoire d'Horte et Lavalette.

La délibération prescrivant la mise en place de ce DPU figurera à l'approbation au niveau de la chemise 1a du présent dossier de PLUi.